

RÈGLEMENT PUCES MARCICAMPOISES ET VIDE GRENIER

Article 1. Cette manifestation est organisée par le comité des fêtes de Marcilly la Campagne le 29 JUIN 2025 sur l'ensemble de la commune pour les puces Marcicampoises et aux abords de la Salle des fêtes de Marcilly la Campagne. **Elle est réservée exclusivement aux particuliers.** L'accueil des exposants débute à 6 h 30 et se termine à 18 h 00. L'accueil du public est prévu de 7 h à 18 h.

Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des demandes d'inscription selon la place disponible.

Article 2. Conformément à l'article L310-2 du code du commerce, les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels usagés deux fois par an au maximum. Par conséquent, **toute personne** devra lors de l'inscription :

1 - Justifier de son identité en joignant une copie (recto-verso) lisible de la carte d'identité et remplir la totalité de la fiche d'inscription au recto du présent règlement.

Ces informations seront insérées dans un registre conforme à l'arrêté du 15 mai 2020, tenu à la disposition des services de l'Etat.

2 - **Joindre le présent règlement signé.** L'acceptation du présent règlement emporte attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile et sauf stipulation contraire.

3 – Pour un règlement via PAYPAL, **utilisez uniquement le mode « ENTRE PROCHE » 2^{ème} proposition sur le site pour éviter des frais à l'association** et utiliser l'adresse mail cdf.marcillylacampagne@gmail.com et nous renvoyer les documents à cette adresse mail.

Le paiement par virement bancaire ou par carte bancaire est possible sur demande au 07 67 60 26 85.

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation.

Article 3. L'inscription au vide maison à son domicile est gratuite.

Pour bénéficier d'un emplacement au vide grenier, une participation sera demandée de 1€/ml pour les Marcicampoises.

Pour pouvoir garer son véhicule derrière ses articles minimum 4 m pour un véhicule particulier et 6 m pour un utilitaire.

Pour les résidents extérieurs, 3 € m/l et mêmes conditions pour les véhicules.

La salle des fêtes sera dédiée essentiellement aux personnes PMR, ou 2€ m/l pour les marcicampoises, ou 4 € pour les extérieurs.

Article 4. Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées. Si vous désirez être à côté d'une ou plusieurs personnes le prévoir lors de l'inscription et arriver en même temps.

Article 5. Les emplacements seront attribués selon les inscriptions par l'organisateur et ne pourront être contestés ni modifiés sans leur aval.

Article 6. Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou détériorations.

Article 7. Les objets non vendus et emballages devront être repris par les exposants.

Article 8. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur notamment en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règlements (copies de CD, DVD, cassettes ou jeux, produits inflammables). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Aucune vente de boissons ou de denrée par les exposants n'est autorisée.

Article 9. En cas d'annulation de la manifestation pour quelques raisons que ce soit, les exposants seront remboursés des frais d'inscription.

Article 10. Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation. L'organisateur se réserve le droit de facturer les dommages subis par le matériel mis à disposition des exposants.

Article 11. Les organisateurs proposeront sur place une vente de casses croustes, de crêpes, de gâteaux et de boissons.

Article 12. Des photos de la manifestation seront réalisées par les organisateurs pour illustrer les articles des médias. Les exposants refusant l'utilisation de leur image à ces fins devront cocher la case figurant sur la fiche d'inscription. Le fait de ne pas cocher la case vaudra autorisation d'utilisation.

A :Le :

Signature :



INSCRIPTION AUX PUCES MARCICAMPOISES ET VIDE GRENIER

Le 29 juin 2025

NOM : Prénom :

Adresse complète :

Hameau :

Code postal : Ville :

Adresse mail :

La présente fiche doit obligatoirement être remplie par tous les participants y compris pour le vide maison

RÉSERVATION VIDE GRENIER

Pour tous les participants, si véhicule derrière le stand 4 m minimum pour un véhicule particulier et 6 m pour un utilitaire

Marcicampoises et Marcicampois : le mètre linéaire à 1 € Xml =€
Sur présentation d'un justificatif de domicile

Habitants d'autres communes : le mètre linéaire à 3 € Xml =€

Virement Espèces Carte bancaire Paypal entre proche

Si présence d'un véhicule : Marque : Immatriculation :